



Paris, le 12/10/2017

Pascal ROUSSEL 41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier

Nous contacter:

https://client.swisslife-emprunteur.fr Votre identifiant: 0625250034 Swiss Life Gestion Emprunteur 38 rue La Condamine 75017 PARIS

Références à rappeler dans toute correspondance SwissLife Assurance Des Emprunteurs

N° Dossier : 507247426 N° Adhésion : 50724742611 N° Assuré : 5072474261

Objet: Certificat d'assurance

Monsieur,

Vous nous avez fait confiance en souscrivant un contrat SwissLife Assurance Des Emprunteurs et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre votre certificat d'assurance comprenant :

- deux exemplaires du certificat d'assurance précisant les principales caractéristiques de votre adhésion, dont un exemplaire est à remettre signé à l'organisme prêteur; le second est à conserver soigneusement;
- l'échéancier précisant le détail de vos cotisations pour la durée de votre financement.

Nous vous rappelons que nous restons à votre service pour étudier tout changement dans votre situation ou examiner, si vous le souhaitez, une évolution de votre contrat.

En nous engageant à mettre toute notre expertise à votre service, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre service client





Exemplaire Prêteur

Votre conseiller:

SLAR MONT SAINT AIGNAN

Certificat d'assurance SwissLife Assurance Des **Emprunteurs**

Mail: agence.montsaintaignan@swisslife.fr Code: 0053119

N° ORIAS: 15005557 Convention d'assurance n° L1050-2

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat SwissLife Assurance Des Emprunteurs souscrit auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

Adhérent

NOM	Roussel
Prénom	Pascal
Adresse	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE

Personne assurée

Nom	ROUSSEL	Nom de naissance	ROUSSEL
Prénom usuel	Pascal	Deuxième prénom	
Troisième prénom		Quatrième prénom	
Date de naissance	24/04/1962	Ville de naissance	LE PETIT-QUEVILLY
Département de naissance		Pays de naissance	FRANCE
Adresse (résidence principale)	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE		
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Pdg
Fumeur	Non	Situation familiale	marie

Organisme prêteur

Dénomination sociale	BANQUE CIC NORD OUEST
Agence	AG ENTREPRISES
Adresse de l'organisme prêteur	4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen FRANCE

Swiss Life Assurance des Emprunteurs (SLADE) est une marque de SwissLife Assurance et Patrimoine - SA au capital de 169 036 086,38 euros, société d'assurance - RCS Nanterre 341 785 632 - 7 rue Belgrand- 92300 Levallois-Perret.

Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité (AGIS): association régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations et par les articles L141-7 et R141 du code des assurances. SwissLife Assurance et Patrimoine, société anonyme au capital de 169 036 086,38 euros, Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 341 785 632 et SwissLife Prévoyance et Santé, société anonyme au capital social de 150 000 000 euros, Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 322 215 021. Swiss Life Assurance et Patrimoine et Patrimoine et Swiss Life Prévoyance et Santé sont des sociétés soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout - 75009 Paris).





Caractéristiques du financement

Date d'effet du prêt: 28/09/2017

Montant *	1 300 000,00 €
Taux	1,20 %
Туре	Prêt amortissable
Objet du prêt	Prêt professionnel
Durée	144 mois
Dont différé	11 mois Intérêts payés en cours de prêt, capital payé en fin de prêt
Montant de l'échéance ou du loyer	10 443,72 €
Périodicité de l'échéance ou du loyer	Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)

^{*} Pour un prêt, le montant correspond au capital emprunté et pour un crédit-bail, le montant correspond à la somme des loyers augmentée de la valeur résiduelle du bien.

Garanties

Date d'effet des garanties : 28/09/2017

GARANTIE(S) Essentielle(s)	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité assurée
GARANTIE(S) Complémentaire(s)	-	50 %

Option(s)	 Age de fin des garanties (Fin de garantie 70 ans)
-----------	---

Garanties	Date de cessations des garanties
Décès (DC)	27/09/2029
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	27/09/2029

DETAIL DES CONDITIONS

- Bénéficiaire(s) des prestations
- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BANQUE CIC NORD OUEST 4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen **FRANCE**

« L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).





Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation: 05/10/2017

Pour l'année commençan t le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
28/09/2017	1 300 000,00 €	1 439,65 €	0,00€	1 439,65 €	0,00€	119,97€
28/09/2018	1 290 856,25 €	2 404,12 €	0,00€	2 404,12 €	0,00€	200,34€
28/09/2019	1 180 415,75 €	2 418,03 €	0,00€	2 418,03 €	0,00€	201,50€
28/09/2020	1 068 642,75 €	2 297,14 €	0,00€	2 297,14 €	0,00€	191,43 €
28/09/2021	955 521,00 €	2 150,47 €	0,00€	2 150,47 €	0,00€	179,21 €
28/09/2022	841 034,25 €	1 905,37 €	0,00€	1 905,37 €	0,00€	158,78 €
28/09/2023	725 166,13 €	1 426,10 €	0,00€	1 426,10 €	0,00€	118,84€
28/09/2024	607 899,94 €	960,91€	0,00€	960,91€	0,00€	80,08€
28/09/2025	489 218,75 €	704,53 €	0,00€	704,53 €	0,00€	58,71 €
28/09/2026	369 105,56 €	467,83 €	0,00€	467,83 €	0,00€	38,99€
28/09/2027	247 543,05 €	231,03 €	0,00€	231,03€	0,00€	19,25€
28/09/2028	124 513,72 €	83,67 €	0,00€	83,67 €	0,00€	6,97€
Total des cot	isations	16 488,85 €	0,00 €	16 488,85 €	0,00 €	
Frais d'adhésion et frais de dossier(*)		7,00 €				
Total général		16 495,85 €				
Taux moyen annuel		0,2114 %				
TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)		0,1913 %				

^{*}Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/10/2017. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.





Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.

Certificat d'assurance établi le 12/10/2017.

Signature de l'adhérent	L'Assureur Swiss Life
	2 mg





Exemplaire Adhérent

Votre conseiller:

SLAR MONT SAINT AIGNAN

Certificat d'assurance SwissLife Assurance Des **Emprunteurs**

Convention d'assurance n° L1050-2

Mail: agence.montsaintaignan@swisslife.fr

Code: 0053119 N° ORIAS: 15005557

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat SwissLife Assurance Des Emprunteurs souscrit auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

Adhérent

NOM	Roussel
Prénom	Pascal
Adresse	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE

Personne assurée

Nom	ROUSSEL	Nom de naissance	ROUSSEL
Prénom usuel	Pascal	Deuxième prénom	
Troisième prénom		Quatrième prénom	
Date de naissance	24/04/1962	Ville de naissance	LE PETIT-QUEVILLY
Département de naissance		Pays de naissance	FRANCE
Adresse (résidence principale)	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE		
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Pdg
Fumeur	Non	Situation familiale	marie

Organisme prêteur

Dénomination sociale	BANQUE CIC NORD OUEST
Agence	AG ENTREPRISES
Adresse de l'organisme prêteur	4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen FRANCE





Caractéristiques du financement

Date d'effet du prêt: 28/09/2017

Montant *	1 300 000,00 €		
Taux	1,20 %		
Type	Prêt amortissable		
Objet du prêt	Prêt professionnel		
Durée	144 mois		
Dont différé	11 mois Intérêts payés en cours de prêt, capital payé en fin de prêt		
Montant de l'échéance ou du loyer	10 443,72 €		
Périodicité de l'échéance ou du loyer	Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)		

^{*} Pour un prêt, le montant correspond au capital emprunté et pour un crédit-bail, le montant correspond à la somme des loyers augmentée de la valeur résiduelle du bien.

Garanties

Date d'effet des garanties : 28/09/2017

GARANTIE(S) Essentielle(s)	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité assurée
GARANTIE(S) Complémentaire(s)	-	50 %

Option(s)	 Age de fin des garanties (Fin de garantie 70 ans)
-----------	---

Garanties	Date de cessations des garanties		
Décès (DC)	27/09/2029		
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	27/09/2029		

DETAIL DES CONDITIONS

- Bénéficiaire(s) des prestations
- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BANQUE CIC NORD OUEST 4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen **FRANCE**

« L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).





Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation: 05/10/2017

Pour l'année commençan t le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
28/09/2017	1 300 000,00 €	1 439,65 €	0,00€	1 439,65 €	0,00€	119,97€
28/09/2018	1 290 856,25 €	2 404,12 €	0,00€	2 404,12 €	0,00€	200,34€
28/09/2019	1 180 415,75 €	2 418,03 €	0,00€	2 418,03 €	0,00€	201,50€
28/09/2020	1 068 642,75 €	2 297,14 €	0,00€	2 297,14 €	0,00€	191,43 €
28/09/2021	955 521,00 €	2 150,47 €	0,00€	2 150,47 €	0,00€	179,21€
28/09/2022	841 034,25 €	1 905,37 €	0,00€	1 905,37 €	0,00€	158,78 €
28/09/2023	725 166,13 €	1 426,10 €	0,00€	1 426,10 €	0,00€	118,84€
28/09/2024	607 899,94 €	960,91€	0,00€	960,91€	0,00€	80,08€
28/09/2025	489 218,75 €	704,53 €	0,00€	704,53 €	0,00€	58,71€
28/09/2026	369 105,56 €	467,83 €	0,00€	467,83 €	0,00€	38,99€
28/09/2027	247 543,05 €	231,03 €	0,00€	231,03€	0,00€	19,25€
28/09/2028	124 513,72 €	83,67 €	0,00€	83,67 €	0,00€	6,97€
Total des cot	isations	16 488,85 €	0,00 €	16 488,85 €	0,00 €	
Frais d'adhésion et frais de dossier(*)			7,00 €			
Total général			16 495,85 €			
Taux moyen annuel			0,2114 %			
TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)			0,1913 %			

^{*}Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du 05/10/2017. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.





Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.

Certificat d'assurance établi le 12/10/2017.

Signature de l'adhérent	L'Assureur Swiss Life
	Zy.